

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent(e)
Matricule : *02451* Société : *Retraité (R.A.M)*

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : *AHRIED mustapha* Date de naissance : *1949*

Adresse : *HAY AL QODS LES AL FAJR 1M I N° 04*
Sidi Benoussi CASA -

Tél. : *0660870931* Total des frais engagés : *585.470* Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : *18/10/2022* Nom et prénom du malade : *ATIK R3D FATHI* Age : *1951*

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : *Maladie de la peau*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *CASA* Le : *09/11/2022*

Signature de l'adhérent(e) : *DR. ACCUEIL*



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/09/2014	1119	Ca	150,- A/H	BERHOUSSI C-GASABIDINA PEDIATRIC AND 3 Goods Medical Equipment Médecine Générale Dr. LILIANE BELAIDI INPE : 1119

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>OC "C"</i>	<i>22 Mai 22</i>	<i>436.70</i>

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

Docteur Ilham EL KANIAR

MÉDECINE GÉNÉRALE

Fadila - Hay El Qods - Imm. C1
Appt. 3 - Rdc - Bernoussi
Casablanca - Tél.: 05 22 73 20 65

الدكتورة إلهام الكنيار
الطب العام

الفضيلة - حي القدس - عمارة C1
الشقة 3 - الطابق السفلي - البرونصي
الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 73 20 65

ORDONNANCE

Casablanca, le :

الدار البيضاء، في:

PPY:106,80DH
PER:11-2024
LOT:5-13-2

PPY:106,80DH
PER:11-2024
LOT:5-13-2

PPY:106,80DH
PER:01-2024
LOT:S-02-3

64,56

47,80